

CHARTRE DES CLASSES ONE2ONE

one2one.artsetmetiers.lu



L'élève est tenu de lire attentivement ces règles concernant le travail avec les outils informatiques, ainsi que l'usage du réseau informatique du Lycée des Arts et Métiers (LAM). Il déclare avoir reçu et compris les explications nécessaires et s'engage à respecter ces règles et principes. En cas de manquement à ces instructions, le lycée pourra prendre à son égard les sanctions disciplinaires adéquates et/ou l'élève pourra être exclu de la classe « one2one ». Le LAM en informera les parents.

But du projet

Le projet vise à promouvoir, à l'aide de la tablette ou de l'ordinateur portable, un travail et un apprentissage autonomes, diversifiés et collaboratifs. Par le biais d'une utilisation régulière de ces outils, les élèves seront amenés à développer une attitude lucide et critique à l'égard des (nouveaux) médias, à acquérir des méthodes de travail allant de la recherche sur internet au travail collaboratif. Grâce au projet, les élèves acquerront les compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ces compétences leur seront d'une aide précieuse non seulement pour leur apprentissage, mais également pour leur future vie professionnelle.

Principe de base

Dans le cadre des classes one2one, les élèves travailleront de manière responsable avec leur tablette ou ordinateur portable, aussi bien au lycée qu'à domicile.

Ce nouvel outil peut avoir une utilisation variée. Les instruments de travail usuels tels que les livres, cahiers, stylos, etc. seront toujours utilisés. Le degré d'utilisation de la tablette ou de l'ordinateur relève du choix de chaque enseignant et constitue un autre moyen pour apprendre, mais ne remplace pas les méthodes traditionnelles. La tablette ou l'ordinateur portable permet de travailler avec les plateformes éducatives telles que par exemple 365.education.lu. Celles-ci permettent de développer l'apprentissage sous forme de coopération entre élèves et enseignants ainsi qu'entre les élèves eux-mêmes

Principes d'utilisation

Les principes ci-dessous constituent des éléments essentiels pour une utilisation adéquate en classe et à domicile. Ils doivent être respectés à tout moment et par chaque utilisateur de l'appareil (élèves et parents) :



- Les élèves doivent toujours avoir leur tablette ou ordinateur portable sur eux et veiller à ce que la batterie soit chargée pour le premier cours du matin. Pour ce faire, il est fortement conseillé de brancher l'iPad en dehors de la chambre à coucher de l'élève à partir de 21h00.
- Ni le lycée ni l'enseignant ne pourront être tenus responsables du dysfonctionnement des tablettes ou ordinateurs portables, que ce soit pour des raisons techniques ou à cause d'un défaut d'autonomie de l'accumulateur.
- L'élève s'engage à utiliser en cours exclusivement le(s) programme(s), contenu(s) ainsi que les sites internet indiqué(s) par les enseignants.
- L'élève devra toujours connaître ses noms d'utilisateur (logins) et ses mots de passe personnels des outils et applications utilisés en classe.
- Il est interdit d'enregistrer, même provisoirement, tout contenu illicite pour lequel l'élève ne détient pas les droits. De même, le droit à l'image doit être respecté. Il est interdit d'utiliser ou de diffuser des photos, images et sons, sans l'autorisation écrite des personnes concernées.
- L'élève pourra être photographié et filmé dans des contextes pédagogiques divers et ces images pourront être réutilisées et stockées à des fins purement pédagogiques.
- L'élève est tenu responsable de tout abus constaté sur sa tablette ou ordinateur portable et pourra être exclu de la classe.
- Si l'utilisation en classe d'une tablette de type iPad requiert un AppleID personnel, la création et l'utilisation du compte sera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal.
- Les élèves doivent apposer sur leur tablette un signe distinctif visible leur permettant de l'identifier comme la leur.
- Des règles d'utilisation supplémentaires pourront être fixées en classe : soins à apporter et entretien de l'appareil, protection des données privées, communication « civilisée et responsable » avec les partenaires internes et externes du lycée. Le non-respect de ces règles et ses conséquences sont des éléments essentiels des principes d'utilisation.

L'usage privé

Les élèves peuvent utiliser l'appareil à des fins privées à condition de ne pas altérer son fonctionnement lors des cours. Ils n'ont pas le droit de modifier ou d'effacer les programmes mis à disposition par le lycée. Si l'espace de stockage de l'appareil n'est pas suffisant pour sauvegarder toutes les données privées et scolaires de l'élève, les contenus pédagogiques prévalent sur le contenu privé. L'élève devra donc, en cas de besoin, supprimer une partie de ses documents privés de l'appareil afin que les documents scolaires puissent être sauvegardés et utilisés dans de bonnes conditions.

Afin d'optimiser l'utilisation du matériel, une connexion wifi est conseillée au domicile. Il relève de la responsabilité du ou des responsables légaux concernant son utilisation.

Le rôle des parents

Le suivi du travail de l'élève avec la tablette ou l'ordinateur portable semble moins évident pour les parents. Voilà pourquoi ces derniers ne doivent pas hésiter à demander des explications à leur(s) enfant(s) ou à s'enquérir sur le travail réalisé.